

Compte rendu du conseil d'école du mardi 5 novembre 2024

Liste des présents :

- Les membres du Conseil Municipal :

Monsieur SIEGEL, adjoint en charge des écoles

- Le périscolaire :

Madame LANCELAY, directrice

- Les enseignants de l'école élémentaire :

Mesdames CLAUS, LITSCHGI, MARIT, enseignantes

Monsieur MAUGAIN, directeur

- Les représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire :

Mesdames BAUMARTEN, BILHAUD, HISSLER, JUNG et RAHMANI

Messieurs DONNOT, LEMIERE et WEISS

Liste des excusés :

Monsieur Le Maire LAAS

Madame HALTER, enseignante

Madame BADRE, RPE

Secrétaire de séance : Madame Litschgi

Début de séance : 18h00

1) Installation des nouveaux membres du conseil d'école

Fort taux de participation à l'élection des parents délégués même si légèrement en baisse par rapport à l'année dernière : 66%.

5 postes de titulaires : M Donnot - M Lemièr - Mme Jung - Mme Baumgarten - Mme Hissler

4 postes de suppléants : Mme Bilhaud - Mme Badre - Mme Ranmani - M Weiss

Tour de table de présentation.

2) Adoption du précédent Conseil d'école

Pas de remarque particulière de Monsieur L'Inspecteur, le compte rendu est donc validé.

3) Effectifs et répartition

Effectifs

A la rentrée, 133 enfants étaient inscrits. Un élève est arrivé en CE2, montant l'effectif à 134 inscrits actuellement.

Les effectifs sont stables par rapport à l'année dernière.

Une prévision d'effectif est en cours pour l'année prochaine. Un sondage est en cours à l'école maternelle pour connaître précisément les effectifs de CP pour l'an prochain.

Si le nombre d'inscrits est supérieur à 140, une ouverture de classe est envisageable (prévision autour de 143).

Changement dans l'équipe

Mme Liebgott est remplacée par Mme Kernacker pour compléter le mi-temps de M. Maugain. Suite au détachement de Mme Siffert pour un autre poste, mi-septembre, c'est Mme Marit qui la remplace.

Question de Monsieur Lemièr par rapport aux nouveaux enseignants et/ou les remplaçants

Plusieurs parents ont ressenti le besoin de savoir avec qui était leurs enfants lorsqu'un remplaçant est présent dans l'école. Ils trouveraient normal de voir l'enseignant à qui ils confient leurs enfants.

Monsieur Maugain rappelle que les remplaçants sont des personnes diplômées comme les enseignants de l'école. Il souligne que les remplaçants sont présents au portail lors de la sortie des classes à 11h30. Il est compliqué de leur demander de la faire à 8h alors qu'ils viennent d'arriver à l'école et qu'ils ont besoin de temps pour s'organiser dans un lieu qu'ils ne connaissent pas.

Répartition

CP : 21 avec Mme Claus.

CE1 : 28 avec M Maugain et Mme Kernacker.

CE2 : 25 avec Mme Litschgi.

CM1 : 32 avec Mme Marit.

CM2 : 28 avec Mme Halter.

4) Sécurité et PPMS.

Définition du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Un accident majeur peut provoquer une situation d'exception laissant un certain temps la communauté scolaire seule et isolée face à la catastrophe (plus de téléphone, d'électricité, intervention des secours très différée ...)

Pour que les établissements scolaires confrontés à un tel évènement soient préparés à la "gestion de crise", le ministère chargé de l'Éducation nationale a publié un BO relatif à la mise en œuvre de "Plans Particuliers de Mise en Sûreté" (PPMS) face à un accident majeur. Celui-ci définit les protocoles à adopter en fonction des risques identifiés.

Une circulaire porte à deux le nombre d'exercices de mise en sécurité à réaliser dans l'année, dont un dédié au risque « intrusion » à faire avant les vacances de la Toussaint : celui-ci a été réalisé le vendredi 27 septembre 2024.

Le premier exercice incendie s'est déroulé le 9 septembre 2024. Le suivant dépendra de la volonté des pompiers de faire un exercice réel à l'école. L'école suggère que ce type d'exercice peut être fait un an sur deux.

Question de Monsieur Weiss par rapport à la présence ou non d'un paratonnerre à l'école

Le Mairie n'avait pas la réponse au moment du conseil d'école et a transmis la réponse en différé : le groupe scolaire est bien équipé de deux paratonnerres (contrôlés périodiquement).

5) Adoption du règlement intérieur de l'école.

L'équipe enseignante ne souhaite pas apporter de changement au règlement intérieur mais tient à souligner le point II.8 qui concerne les téléphones et les montres connectées qui sont vus régulièrement. Pour rappel, ceux-ci ne sont pas autorisés.

Intervention de la Mairie par rapport à la circulation dans l'impasse de l'école

Le règlement intérieur précise que la circulation et le stationnement sont interdits dans l'impasse de l'école pour les parents. Les enseignants sont, eux, équipés d'un « macaron » autorisant le stationnement.

Face au non-respect régulier du code de la route, la mairie indique qu'elle fera dans un premier temps un flyer de rappel aux parents. Puis, dans un second temps, elle fera intervenir la gendarmerie.

La Mairie souhaite faire de la prévention à la sécurité et sensibiliser les habitants à l'usage du vélo mais est consciente qu'il manque de stationnement pour ceux-ci. Des changements à ce sujet sont en cours de réflexion.

Les parents évoquent la possibilité de la mise en place d'un pédibus pour limiter la circulation.

Vote du règlement

11 pour, 0 contre.

Le règlement intérieur est donc reconduit sans modification. Le règlement intérieur sera communiqué aux parents pour lecture et signature.

6) Plan de lutte contre le harcèlement :

La lutte contre le harcèlement est une priorité du Ministère.

Afin de renforcer l'identification et la prise en charge des situations de harcèlement, chaque établissement scolaire se dote d'un plan de prévention du harcèlement et d'un programme d'actions engageant l'ensemble de la communauté éducative.

La méthode que nous appliquons est celle de la préoccupation partagée (MPP : méthode Pikas). Elle consiste en une série d'entretiens individuels avec les élèves impliqués dans une situation d'intimidation scolaire en tant qu'intimidateur présumé, en tant que cible (victime) et/ou témoin.

L'approche est non blâmante. Les professionnels qui mènent les entretiens n'ont pas pour but de rechercher les responsabilités ni de sanctionner les auteurs présumés. L'objectif est de faire partager une « préoccupation » pour la situation de la cible par toutes les personnes impliquées et ainsi de permettre à chacun de sortir positivement de ce processus afin que l'intimidation cesse.

Les étapes de la MPP :

- 1) Rencontre avec la **victime = cible** dès le signalement des faits dans la semaine (1 personne)
La victime se sentira reconnue, prise au sérieux, dans une écoute empathique, et prendra conscience que l'Institution n'est pas indifférente à son sort.
- 2) Rencontre avec les **parents de la cible** dans la semaine (2 personnes au moins dont le chef d'établissement (conseillé))
Le but est de tisser une relation d'alliance avec les parents, d'expliquer ce que l'on va faire. Et de maintenir le lien pour restaurer la confiance.
- 3) Rencontre avec les **intimidateurs présumés**. (1 personne)
- 4) Phase de suivi dans les 15 jours : Entretien n° 2 avec l'intimidateur
- 5) Des rencontres de suivi sur plusieurs mois.
Pour s'assurer auprès des cibles que le harcèlement a cessé. Montrer aux intimidateurs que leurs suggestions ont été suivies.

Le plan pHare est déclenché 2/3 fois dans l'année et donne de bons résultats.

7) Projet d'école

Le projet d'école est toujours en place.

Pour rappel, les 3 axes sont : « Approches ludiques, pour mieux maîtriser la langue » ; « Élève : un citoyen en devenir » et « Pour des élèves plus respectueux de l'environnement ».

Rappel des différentes actions

APC, médiateurs élémentaires (= gilets verts), participation aux concours des Incorruptibles (Lecture).

Les gilets verts seront sensibilisés au fait de faire un retour aux enseignants en cas d'intervention de leur part.

Nouvelle action sur 2 ans

Une nouvelle action s'ajoute cette année (sur 2 ans) : la mise en place d'un compost pour tout le groupe scolaire. Cette action se fait en partenariat avec la Mairie, l'école maternelle, l'école élémentaire et le péricolaire.

La SMITOM interviendra dans les classes pour sensibiliser les enfants au compostage et mettre en place d'une station de compost.

Le projet en est qu'au début. Il prévoit l'installation d'une station de compost et une formation au compostage pour les élèves et le personnel par Mr Schmitt entre janvier et juin. La mise en place est prévue pour la rentrée 2025/2026. Une inauguration sera organisée avec tous les acteurs.

Intervention de Mme Bilhaud par rapport à la mise en place d'éco délégués

Mme Bilhaud demande à l'équipe pédagogique si la mise en place d'éco délégués peut être envisagée. Il s'agit d'enfants qui sensibilisent les autres aux gestes écologiques et proposent des actions dans l'école.

L'équipe évoque la difficulté d'aboutir à des projets vraiment intéressants (en plus de ceux déjà mis en place : jardin pédagogique, tri sélectif, récupération de cartouches, de piles, de bouchons) mais ne ferme pas la porte à leur mise en place.

8) Coopérative scolaire :

Mme Halter étant absente, le point sur la coopérative sera fait au 2^{ème} conseil d'école. Chaque enfant pourra bénéficier d'une aide de 20 euros pour les sorties durant l'année.

9) Bilan évaluations de début d'année :

Conformément aux directives nationales, toutes les classes ont passé des évaluations de début d'année en français et en mathématiques. Les parents des élèves ayant des difficultés ont été avertis.

En CP, les résultats sont très bons dans l'ensemble. Les items les moins réussis vont être transmis à l'école maternelle.

En CE1, les résultats sont bons dans la partie français et plus irréguliers en mathématiques. Les erreurs sont souvent dues à l'inattention des élèves (+ au lieu de -, pages oubliées...).

En ce qui concerne la classe de CE2, les résultats en français sont globalement bons, hormis quelques enfants qui ont de grosses difficultés en lecture /compréhension. Les résultats sont plus mitigés en mathématiques. Les enfants ont eu des difficultés à poser les opérations : confusion entre additions/soustractions. A noter aussi, des difficultés pour certains à mémoriser les faits numériques (calcul mental rapide).

En CM1, les résultats en compréhension et lecture sont corrects mais peuvent être améliorés en grammaire. En mathématiques, les faits numériques ne sont pas suffisamment maîtrisés.

En CM2, les résultats en compréhension et lecture sont bons mais peuvent être améliorés dans la maîtrise de l'accord sujet/verbe. En mathématiques c'est également la maîtrise des faits numériques qui doit être améliorée.

10) Bibliothèque, intervenants, sorties et activités :

Bibliothèque

Comme chaque année, le partenariat avec la Bibliothèque Municipale de Kilstett se poursuit, avec un rythme convenu entre chaque enseignant et la responsable de la bibliothèque, Alexandra.

Les premières interventions ont commencé avant les vacances de la Toussaint.

Intervenants religion

Les intervenantes en religion catholique viennent 3h par semaine. L'enseignante de religion protestante vient 1 heure par semaine.

Les cours de religion ont lieu le mardi après-midi (2h) et le vendredi après-midi (1h). Les 3 heures étant assurées par la même intervenante (faute de volontaires), il est impossible de faire les 3 heures dans le même après-midi.

Piscine

Pour rappel, la piscine peut accueillir 3 classes simultanément : une classe de GS/CP dans le bassin adapté et deux classes dans le grand bassin.

Les classes concernées sont les CP, les CE1 et les CE2.

Les séances ont lieu les mardis matin jusqu'aux congés de Noël : départ de l'école à 8h40, retour à 11h15.

C'est la Communauté de Communes qui, comme chaque année, prend en charge les entrées et le maître-nageur supplémentaire. La commune de Kilstett prend en charge le transport.

L'équipe pédagogique tient à remercier les parents qui ont répondu présents pour encadrer les séances de natation avec les enseignants.

Activités réalisées depuis le début de l'année

- Jeudi 3 octobre 2024 : les CE2 ont assisté à une représentation du « Boléro de Ravel » joué par l'orchestre philharmonique de Strasbourg.
- Semaine du goût du 4 au 11 octobre 2024 : chaque classe a préparé un goûter pour toute l'école, qui a été dégusté durant les récréations.
 - CP et CE1 : Salade de fruits.
 - CE2 : Soupe de courges.
 - CM1 : Légumes à croquer et fromage blanc aux herbes aromatiques.
 - CM2 : Tartines salées, sucrées et sucrées-salées.

Question de Monsieur Lemièrre par rapport à la semaine du goût

Certains enfants n'avaient pas fait signer le mot concernant l'évènement qui vérifiait les allergies et n'ont pas pu faire la dégustation. L'équipe souligne que le mot a été collé en amont, et que c'est aux parents de vérifier régulièrement le cahier violet et de signer les mots. Sans la confirmation d'aucune allergie, l'équipe ne souhaite pas prendre de risque.

Activités à venir

- Jeudi 28 novembre 2024 : Les CP et les CE1 assisteront à une représentation des « Trois brigands » par l'opéra de Strasbourg.
- Du 13 au 17 janvier 2025 : Les CE2 participeront à une semaine d'initiation au cirque dans le chapiteau Graine de Cirque au Jardin des Deux Rives à Strasbourg.
Une demande de subvention sera faite à la Mairie.
- Du 27 au 31 janvier 2025 : Les CP et les CE1 partiront en classe musicale à La Hoube.
Une demande de subvention sera faite à la Mairie.
Monsieur Lemièrre rappelle qu'il trouve que c'est trop tôt au niveau affectif pour les enfants de cet âge.

Dans le cadre du projet d'école, toutes les classes participeront au grand prix de lecture des Incorruptibles.

Toutes les classes participeront également à la Course aux nombres.

Les enseignants proposeront d'autres sorties au cours de l'année en fonction des projets de chaque classe. Nous rencontrons, cette année, des difficultés à réserver des bus pour les sorties.

Monsieur Weiss s'interroge sur la possibilité de classe de mer ou de neige. Ces activités coûtent cher, ce qui est un frein à leur organisation.

Question de Monsieur Lemièrre par rapport à l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle

Il souhaite connaître le contenu des cours à ce sujet.

Extrait de la circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018 L'éducation à la sexualité

À ce niveau d'âge, il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité. Au regard des programmes d'enseignement, plusieurs thématiques peuvent constituer un objet d'étude, en prenant en compte l'âge des élèves :

- l'étude et le respect du corps ;
- le respect de soi et des autres ;
- la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;
- le droit à la sécurité et à la protection ;
- les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) ;
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ;
- la reproduction des êtres vivants ;
- l'égalité entre les filles et les garçons ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Ces questions font l'objet d'une intégration à l'ensemble des autres contenus d'enseignement et des opportunités apportées par la vie de classe.

11) Projets de fin d'année

Cross

Cette année le cross se déroulera le vendredi 4 avril 2025.

Fête de l'école :

La fête de l'école se déroulera le vendredi 6 juin 2025 de 18h à 19h à la salle de la Musique.

Le corps enseignant interroge les parents par rapport à l'organisation d'un repas à l'issue du spectacle présenté par l'école comme cela était le cas les années précédentes. Les parents souhaitent organiser un repas, et vont commencer les démarches.

Le sujet sera repris à l'ordre du jour du deuxième Conseil d'École.

12) Mairie

Saint-Nicolas viendra rencontrer les enfants le vendredi 6 décembre entre 8h30 et 9h00.

13) Prévision date du prochain Conseil d'école :

Mardi 25 février 2025 à 18h00.

Fin de séance : 20h40

Directeur
M Maugain



Secrétaire
Mme Litschgi

